
CONCERTATION POUR LE PACTE ET LA LOI D'ORIENTATION ET D'AVENIR AGRICOLE

Fiche préparatoire à la concertation en groupe de travail
Adaptation et transition – financement de l'innovation
Acteurs de l'innovation agricole en France
pour l'adaptation et la transition des exploitations

Définition

Les acteurs de l'innovation au service de l'adaptation et de la transition des exploitations agricoles constituent un écosystème original et cohérent, structuré dans le cadre d'un continuum formation – recherche – innovation – développement agricole (FRIDA).

Éléments de contexte, tendances passées et situation actuelle

Les acteurs du **continuum formation – recherche – innovation – développement agricole** appuient par l'innovation l'adaptation et la transition des exploitations agricoles (voir figure ci-dessous). Il est inscrit dans le CRPM, article L800-1.

Les principaux acteurs de ce continuum sont :

- les établissements d'**enseignement agricole** (technique et supérieur, public et privé, plus de 800), dont leurs 250 fermes, outils de formation et de démonstration sur 18 000 ha ;
- l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement – **INRAE** ;
- les instituts et centres techniques agricoles et agro-industriels – **réseaux ACTA et ACTIA** ;
- les chambres d'agriculture – **réseau CDAF** ;
- les organismes nationaux à vocation agricole et rurale (**ONVAR**) ;
- les stations d'expérimentations et groupements d'agriculteurs à vocation de développement agricole et de conseil.

Y participent également :

- l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail – **ANSES** ;
- le centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement – **CIRAD** ;
- les 4 écoles nationales vétérinaires et les groupements vétérinaires ;
- les **acteurs privés**, via leurs activités de recherche et développement, dont les acteurs de l'amont et de l'aval. Le système des entreprises de l'**AgriTech** et de la **FoodTech** se structure progressivement, autour d'initiatives telles que La Ferme Digitale, #Cofarming, Robagri, le consortium biocontrôle, Protéines France, etc.

Le processus d'innovation ne se limite pas à la seule démarche « descendante » de la chaîne du progrès. Les **démarches collaboratives, interactives et de co-conception** se développent :

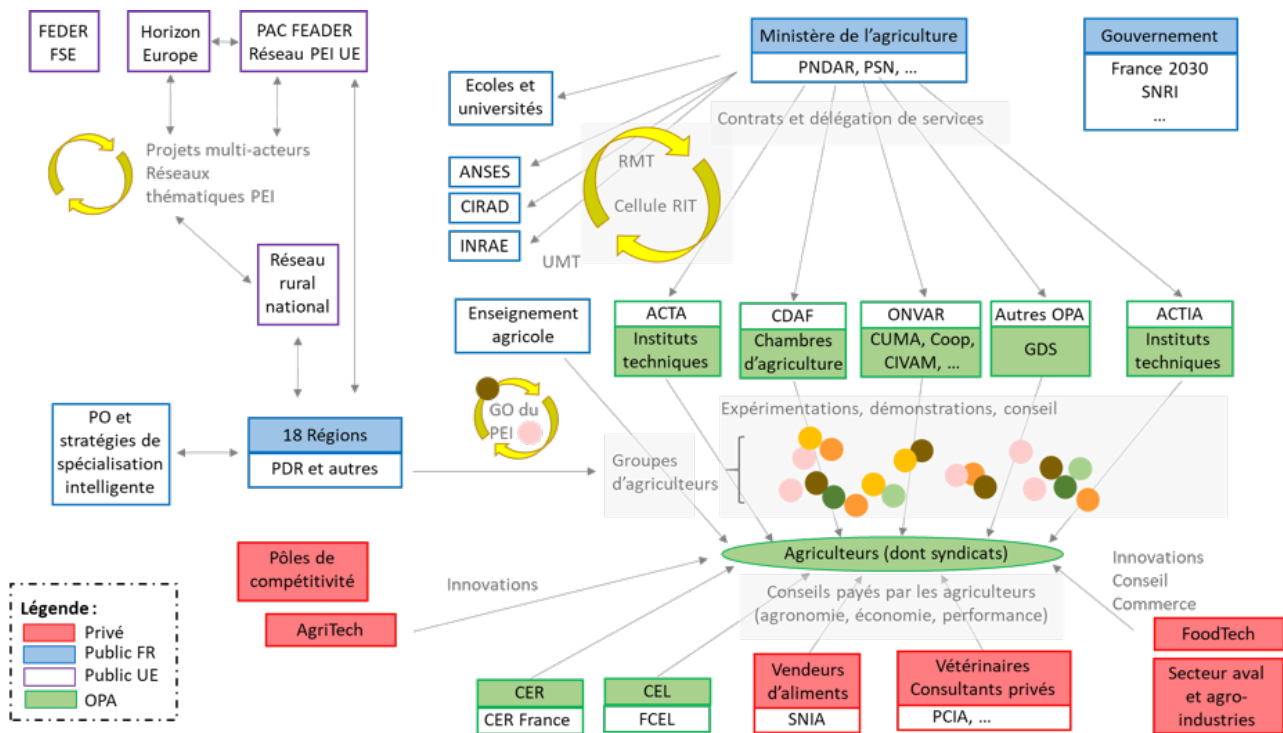
- les **26 réseaux mixtes technologiques (RMT)**, favorisent la collaboration entre les équipes issues de la recherche ou de l'enseignement supérieur, de l'enseignement technique agricole et du développement agricole ;
- le **Partenariat européen pour l'innovation (PEI-Agri)**, qui s'appuie sur Horizon Europe et sur le FEADER mis en œuvre par les régions, accompagne le développement de projets multi-acteurs associant les agriculteurs dès la conception puis tout au long des projets de recherche et de développement ;
- au niveau français, le Programme National de Développement Agricole (PNDAR) par ses programmes et appels à projets favorise les actions entre plusieurs réseaux d'acteurs, dont un appel à projet de recherche « Co-Innovations » qui inclut les agriculteurs ;
- la **Cellule recherche – innovation – transfert (Cellule RIT)** a été créée début 2018 par l'ACTA, CDAF et INRAE dans l'objectif d'accélérer la diffusion et le transfert de solutions au bénéfice des conseillers et des agriculteurs afin de les accompagner au mieux face aux défis majeurs auxquels est confrontée l'agriculture (changement climatique, transition agro-écologique, etc.)

Au sein du monde agricole, on assiste à un **renouveau des démarches collectives** en tant que modalité pertinente pour innover et sécuriser la prise de risque dans un contexte global de changements, via le partage des connaissances et des expériences dans le cadre de démarches d'évolution des pratiques :

- 228 Groupes Opérationnels du PEI (actualisé en décembre 2019) ;
- 615 Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) impliquant 10 000 agriculteurs (données septembre 2019) ; 3 000 fermes DEPHY (plans Ecophyto) ;
- 390 « groupes 30 000 » impliquant 5 300 agriculteurs (plan Ecophyto2+) (données septembre 2019) ;
- à côté de ces dispositifs mis en place ces dernières années par les pouvoirs publics, notons les 1 800 groupes rassemblant 82 000 adhérents accompagnés par les **chambres d'agriculture**, les 130 centres du **Réseau CIVAM**, les 85 groupements du **réseau FNAB**, les 550 agriculteurs du **réseau APAD**, les 11 740 CUMA, les 10 **pôles de compétitivité** agri-agro-forêt-pêche rassemblant près de 3 000 adhérents, etc.

Plusieurs dispositifs visent à créer un environnement favorable à l'innovation : Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) ; ECOPHYTO, Réseau Rural National (PEI AGRI, LEADER,) ; RITA dans les outre-mers ; initiatives régionales de plateformes d'innovation, PIA (laboratoire d'innovation territoriale, démonstrateurs territoriaux), France 2030, PSDR/TETRAE, etc.

Structuration des acteurs de l'innovation pour l'adaptation et la transition des exploitations agricoles.



ACTA : association de coordination technique agricole

ACTIA : association de coordination technique pour l'industrie agro-alimentaire

ANSES : agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

CDAF : chambres d'agriculture France

CER : centre d'économie rurale

CIRAD : centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

CIVAM : centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

CUMA : coopérative d'utilisation du matériel agricole

FCEL : France conseil élevage

FEDER : fonds européens de développement régional

FSE : fonds social européen

GDS : groupement de défense sanitaire

GIEE : groupement d'intérêt économique et environnemental

GO : groupe opérationnel

INRAE : institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

ONVAR : organisme national à vocation agricole et rurale

OPA : organisation professionnelle agricole

PCIA : pôle du conseil indépendant en agriculture

PEI : partenariat européen pour l'innovation

PNDAR : programme national de développement agricole et rural

PO : programme opérationnel

PSN : plan stratégique national

SNIA : syndicat national des industries de la nutrition animale

SNRI : stratégie nationale de recherche et innovation

RMT : réseau mixte technologique

RÉFÉRENCES

- Code rural et de la pêche maritime, article L800-1